



# Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Décision n° 2020\_2050 du 18 juin 2020

**Objet : Marché n°20 00 085- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux rue Paul Lafargue à Paray-Vieille-Poste**

**Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** les articles L.5211-3 L.5211-9, L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres ;

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux pour l'enfouissement des réseaux rue Paul Lafargue à Paray-Vieille-Poste

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De signer le marché n°20 00 085 Marché de maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux rue Paul Lafargue à Paray-Vieille-Poste avec la société CERAMO sise Courceaux – RD 57 – BP 10038 Montereau sur le Jard 77003 MELUN cedex pour un montant de 26 350,00 €HT.

**Article 2 :** Précise que les dépenses ou recettes correspondantes sont inscrites au budget de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Article 3 :** Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 18 juin 2020

Pour le Président, par délégation  
Le Directeur Général des Services,

Antoine VALBON

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
094-200058014-20200630-D2020-  
2050-AR

Date de réception préfecture :